

Protéger les enfants

prévenir,
écouter
et agir
collectivement

face
aux violences
sexuelles

GUIDE À
DESTINATION
DES PARENTS
DE MONTREUIL


Montreuil.fr

Édito

Pour toujours mieux protéger nos enfants

La révélation de l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants est particulièrement éprouvante. Elle nous place, parents, éducateurs·trices, êtres humains, face à la brutalité insoutenable de ces actes subis par les plus vulnérables d'entre nous.

Elle participe également à une transformation fondamentale et indispensable : celle de la manière dont nous considérons les enfants et leur parole.

Car la loi du silence et de la honte protège les auteurs de violences, protège les agresseurs. En nommant ces violences, nous les combattons. En ce sens, toute la société doit énormément au courage des enfants victimes et des personnes concernées qui prennent la parole.

Montreuil est engagée pour mieux entendre la parole des enfants, pour mieux les protéger et pour lutter contre toutes les violences, y compris sexuelles. Dans ce but, cette brochure recense les ressources pour mieux protéger collectivement nos enfants ainsi que les actions précises mises en place par Montreuil.

À vos côtés, nous nous engageons pour améliorer notre action et pour toujours mieux protéger nos enfants.

Patrice BESSAC

Maire de Montreuil

Président d'Est Ensemble

**MONTREUIL EST
ENGAGÉE POUR MIEUX
ENTENDRE LA PAROLE
DES ENFANTS, POUR
MIEUX LES PROTÉGER
ET POUR LUTTER
CONTRE TOUTES
LES VIOLENCES,
Y COMPRIS SEXUELLES.**

Sommaire

- 1_ Violences sexuelles :
de quoi parle-t-on ? *p. 4*
- 2_ Accompagner l'enfant :
les premiers réflexes *p. 9*
- 3_ Mon enfant m'a confié
avoir subi des violences
sexuelles : comment réagir ? *p. 10*
- 4_ Demander
de l'aide et agir *p. 12*
- 5_ Et si ces violences
survenaient sur le temps
périscolaire géré par la Ville ? *p. 13*
- 6_ Que fait la Ville de Montreuil
lorsqu'elle a connaissance
d'un signalement ? *p. 14*
- 7_ La lutte contre les violences
sexistes et sexuelles, c'est
aussi un enjeu de prévention *p. 16*
- 8_ Des ressources pour en parler,
comprendre et prévenir *p. 18*

Violences sexuelles : de quoi parle-t-on ?

Les violences sexuelles faites
aux enfants comprennent toutes
les situations où un mineur est

1. contraint de subir ou de participer à des actes de nature sexuelle.

Ces violences peuvent se manifester sous différentes formes, qu'il y ait contact physique ou non. Lorsqu'il y a contact, cela peut inclure des attouchements sur les parties intimes (comme le sexe, la poitrine, les fesses, l'entre cuisses et la bouche), voire des relations sexuelles imposées. Sans contact direct, elles peuvent prendre la forme de voyeurisme (observer un enfant nu), d'exhibitionnisme, ou encore d'exposition à des contenus pornographiques.

Dans de nombreux cas, l'auteur ne recourt pas nécessairement à la force physique. Il peut manipuler l'enfant en utilisant des stratégies telles que le jeu, la tromperie, l'intimidation, les menaces ou encore instaurer un climat de peur afin de l'impliquer et de maintenir le silence.

**D'UN POINT DE VUE
LÉGAL, EN FRANCE,**
TOUTE RELATION
SEXUELLE ENTRE
UN ADULTE ET UN MINEUR
DE MOINS DE 15 ANS
EST CONSIDÉRÉE
COMME UN VIOL.
DE PLUS, TOUT
ACTE SEXUEL SANS
CONSENTEMENT
CONSTITUE
UNE INFRACTION,
QUEL QUE SOIT L'ÂGE
DES PERSONNES
CONCERNÉES.

IL EST IMPORTANT
DE RAPPELER QUE,
S'AGISSANT D'UN ENFANT
MINEUR, **LA NOTION
DE CONSENTEMENT
NE PEUT PAS ÊTRE
RETENUE.** UN ENFANT
NE PEUT PAS LÉGALEMENT
CONSENTIR À UN ACTE
DE NATURE SEXUELLE.

D'APRÈS LES ESTIMATIONS
DE LA COMMISSION
INDÉPENDANTE
SUR L'INCESTE ET
LES VIOLENCES SEXUELLES
FAITES AUX ENFANTS (CIVISE),

**ENVIRON
160 000 MINEURS SONT
VICTIMES DE VIOLENCES
SEXUELLES CHAQUE
ANNÉE EN FRANCE.**

**1 PERSONNE SUR 10
DÉCLARE AVOIR SUBI
DE TELLES VIOLENCES
AVANT L'ÂGE DE 18 ANS.**

**LES STATISTIQUES
MONTRENT QUE
LES FILLES SONT
DAVANTAGE TOUCHÉES
QUE LES GARÇONS,
REPRÉSENTANT
PRÈS DES 3/4
DES CAS SIGNALÉS.**

Qui peut être touché ?

Tous les enfants peuvent être concernés, sans distinction d'âge, de genre, de milieu social, d'origine ou de condition de santé.

Ces violences se produisent le plus souvent dans le cercle familial ou proche de l'enfant. Selon certaines études menées notamment par l'Inserm, une majorité des victimes identifient comme agresseur une personne appartenant à leur environnement direct, qu'il s'agisse de membres de la famille ou de proches.

En dehors du cadre familial, ces actes peuvent survenir au sein des structures accueillant des enfants : établissements scolaires, accueil de loisirs, centres de vacances, clubs sportifs, activités culturelles ou structures religieuses, ainsi que dans les établissements recevant des enfants en situation de handicap. Les auteurs sont généralement des adultes connus et en position de confiance.

Bien que tous les enfants soient exposés à ce risque, certains facteurs de vulnérabilité peuvent accroître leur exposition. Plus un enfant dépend des adultes qui l'entourent, plus il peut être en situation de danger. Par exemple, les plus jeunes sont souvent plus fragiles : ils dépendent davantage des adultes pour satisfaire leurs besoins quotidiens, tant physiques (toilette, habillage) qu'affectifs, et maîtrisent moins bien le langage. Cela peut également être le cas des enfants en situation de handicap.

Pourquoi les enfants ne parlent-ils pas toujours ?

Le silence des enfants est fréquent dans ces situations. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : la peur de ne pas être crus, le sentiment de honte ou de culpabilité, la crainte de conséquences négatives, ou encore la volonté de protéger une personne de leur entourage.

L'emprise exercée par l'auteur joue également un rôle important. Par des propos ou des attitudes qui banalisent les faits, instaurent la peur ou imposent le secret, l'enfant peut se retrouver isolé et incapable de parler.

Les plus jeunes ne disposent pas toujours des repères ni du langage nécessaire pour identifier et décrire ce qu'ils vivent. Lorsque les faits sont présentés comme un jeu, la confusion peut être encore plus grande.

L'impact des violences sur les enfants

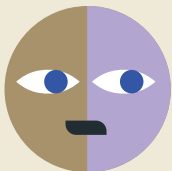
Les violences sexuelles peuvent avoir des répercussions importantes sur l'enfant, à court, moyen et long terme, y compris à l'âge adulte.

Lorsqu'un enfant a été exposé à ce type de violences, en particulier lorsqu'elles se répètent, il peut développer des troubles liés au stress traumatique, susceptibles d'affecter son développement global.

L'impact des violences dépend également de la manière dont l'enfant est entouré. Lorsqu'il ne bénéficie pas du soutien d'adultes protecteurs, ou lorsqu'il a le sentiment de ne pas avoir été entendu ou cru, les effets peuvent être plus marqués et s'inscrire dans la durée.

LES CONSÉQUENCES CHEZ L'ENFANT PEUVENT SE MANIFESTER DE DIFFÉRENTES MANIÈRES

- ⊗ ALTÉRATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ ;
- ⊗ DIFFICULTÉS DE CONCENTRATION ET D'APPRENTISSAGE ;
- ⊗ TROUBLES DANS LES RELATIONS AVEC LES AUTRES (REPLI SUR SOI, AGRESSIVITÉ) ;
- ⊗ MODIFICATIONS DU COMPORTEMENT OU DE L'HUMEUR ;
- ⊗ PERTE DE CONFIANCE EN SOI.



Un accompagnement adapté et la présence d'un entourage bienveillant permettent d'atténuer ces conséquences et de favoriser la reconstruction de l'enfant.

Prévenir et repérer : le rôle des parents et des équipes éducatives

La prévention repose en grande partie sur la qualité du lien entre l'enfant et les adultes qui l'entourent. Pour qu'un enfant puisse se confier, il doit se sentir en sécurité, écouté et respecté. Cela suppose de lui accorder une attention régulière, de prendre le temps d'échanger avec lui sur son quotidien, ses émotions et ses préoccupations. Cette disponibilité contribue à construire un climat de confiance dans lequel l'enfant peut s'exprimer plus facilement en cas de difficulté.

Il est important d'apporter à l'enfant des repères clairs concernant son corps et ses limites. Dès le plus jeune âge, il peut être sensibilisé au fait que son corps lui appartient, qu'il existe des parties intimes, et qu'il a le droit de refuser un contact qui le met mal à l'aise. Ces messages doivent être transmis de manière simple, adaptée à son âge, et sans générer d'inquiétude inutile.

La question des secrets constitue également un élément central de la prévention. Tous les secrets ne sont pas de même nature. Un enfant doit pouvoir comprendre qu'un secret qui l'inquiète, lui fait peur ou le met en difficulté ne doit pas être gardé. Il est essentiel qu'il sache qu'il peut en parler à un adulte de confiance, même si une personne lui a demandé de se taire.



Les bons secrets

sont souvent ponctuels et liés à des situations positives, comme une surprise.



Les mauvais secrets

peuvent être source de malaise.

La vigilance des adultes doit s'exercer dans le respect du développement de l'enfant. Grandir implique en effet un besoin d'autonomie et d'intimité. Il convient donc de trouver un équilibre entre attention et respect de son espace personnel. Néanmoins, certains changements peuvent constituer des signaux d'alerte, notamment lorsqu'ils surviennent de manière soudaine ou inexplicite.

Certains signes peuvent traduire un mal-être chez l'enfant. On peut notamment observer des réactions émotionnelles inhabituelles, telles qu'une tristesse marquée, de la colère, de l'agitation ou, au contraire, un repli sur soi. Des troubles du sommeil ou de l'alimentation, des plaintes physiques répétées sans cause apparente, une gêne vis-à-vis du corps ou du contact, ou encore des comportements inadaptés à l'âge peuvent également être relevés. Chez les enfants plus grands, des difficultés scolaires, une baisse de la concentration ou un isolement peuvent apparaître.

Il est important de rappeler que ces manifestations ne sont pas spécifiques aux violences sexuelles et peuvent avoir d'autres explications. Toutefois, leur apparition doit inciter à être attentif et à instaurer un dialogue avec l'enfant.

Il convient de distinguer ce qui relève du développement normal de l'enfant de ce qui peut être préoccupant. La curiosité autour du corps et les questions qui y sont liées font partie des étapes habituelles de la croissance. En revanche, des comportements qui deviennent insistants, inadaptés à l'âge ou particulièrement sexualisés doivent amener à s'interroger et, si nécessaire, à solliciter un avis ou un accompagnement d'un professionnel spécialisé.

2. Accompagner l'enfant : les premiers réflexes

Lorsqu'un enfant traverse une situation de mal-être ou présente des changements de comportement inhabituels, la qualité de l'accompagnement par les adultes est déterminante.

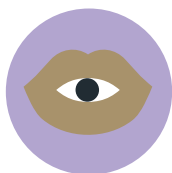


Écouter

L'écoute occupe une place centrale. Permettre à l'enfant de s'exprimer librement, à son rythme, sans pression ni jugement, est une condition essentielle pour favoriser la parole. Il est important de l'accueillir avec sérieux, de le croire et de ne pas minimiser ce qu'il exprime.

Cette écoute doit rester ouverte et bienveillante, sans orienter ses propos ni suggérer des réponses, afin de ne pas influencer son récit.

La première étape consiste à être attentif aux signes qu'il peut exprimer, de manière directe ou indirecte. Ces manifestations peuvent prendre des formes variées et ne sont pas toujours explicites. Il est donc essentiel de rester disponible et vigilant face à toute évolution inhabituelle de son comportement, de son attitude ou de ses émotions. Certains réflexes peuvent aider à mieux accompagner l'enfant et à réagir de manière adaptée.



Favoriser le dialogue

Certains supports peuvent faciliter le dialogue, notamment avec les plus jeunes. La littérature jeunesse, les histoires, les spectacles ou d'autres objets de médiations adaptés à l'âge de l'enfant peuvent constituer des points d'appui pour aborder des sujets sensibles. Ces outils permettent de mettre des mots sur des situations parfois difficiles à exprimer et d'ouvrir un espace d'échange.

Le choix des mots est également un élément important dans l'accompagnement. Utiliser un vocabulaire clair, simple et adapté à l'âge de l'enfant favorise la compréhension et la mise en confiance. Il est préférable d'éviter les termes ambigus ou implicites, afin de lui permettre d'identifier ce qu'il ressent et de l'exprimer le plus précisément possible.



Demander de l'aide

Il est important de ne pas rester seul face à une situation préoccupante.

Des professionnels spécialisés peuvent accompagner l'enfant, soutenir les parents et orienter vers les dispositifs adaptés.

Mon enfant m'a confié avoir subi des violences sexuelles : comment réagir ?

Dans la plupart des situations, l'enfant se confie d'abord aux personnes de son entourage le plus proche, notamment sa famille.

3.

Un environnement familial rassurant, où l'enfant se sent soutenu et en sécurité, favorise son bien-être et sa reconstruction. En tant que parent, le plus important est de croire votre enfant, de lui dire que l'agresseur n'avait pas le droit de lui faire ça et que vous allez le dénoncer pour qu'il ne puisse plus lui faire de mal à lui ou à d'autres enfants.

Néanmoins, il est important de ne pas chercher à mener vous-même une investigation. Même avec de bonnes intentions, poser trop de questions ou vouloir obtenir des détails peut altérer la parole de l'enfant et nuire à la qualité de son témoignage dans le cadre des démarches judiciaires ultérieures.

Des professionnels spécialisés, tels que les services de protection des mineurs ou les experts mandatés par la justice, sont formés pour recueillir la parole des enfants avec méthode et discernement. Leur intervention garantit un cadre adapté, respectueux et sécurisant, essentiel pour préserver à la fois l'enfant et la fiabilité de son témoignage.

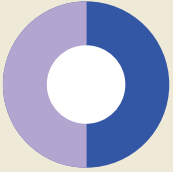
Votre rôle est avant tout d'écouter, de croire ce que dit votre enfant et de le soutenir. Les investigations, en revanche, doivent être confiées à des spécialistes.

Concrètement, vous devez accueillir ses paroles sans les reformuler ni chercher à approfondir. Il est préférable d'éviter les questions fermées (celles qui appellent une réponse par « oui » ou « non ») et de laisser l'enfant s'exprimer à son rythme.

Il peut être utile de consigner ses propos le plus fidèlement possible, ainsi que le contexte dans lequel ils ont été exprimés : ce qu'il faisait avant de parler, ce qu'il était en train de faire au moment de la révélation, etc.

Il est essentiel de ne jamais remettre en cause ce qu'il dit. Au contraire, valorisez le fait qu'il vous ait parlé. Vous pouvez le remercier et souligner son courage.

Exemples de formulations à utiliser avec son enfant



À PRIVILÉGIER

Optez pour des questions
ouvertes et des paroles
rassurantes

J'ai remarqué que quelque
chose avait changé chez toi. »

Parfois, quand les enfants
vivent des situations difficiles
ou désagréables, ils peuvent
se comporter différemment... »

Y a-t-il quelque chose
qui te fait peur, te rend
triste ou en colère, dont tu
aimerais me parler ? »

Tu peux me dire tout
ce qui est important pour toi,
je suis là pour t'écouter. »

Merci de m'en avoir parlé,
c'est très courageux. »

Tu as bien fait de me le dire. »

Ce que tu as vécu
n'est pas normal. »

Personne n'a le droit
de te faire cela. »

Tu n'y es pour rien. »



À ÉVITER

Certaines formulations
peuvent être maladroites
ou exercer une pression

Tu as changé, il s'est
passé quelque chose ? »

Qui t'a fait du mal ? »

Raconte-moi tout en détail. »

Tu dois tout me dire. »

Ce n'est pas grave. »

Je garderai ton secret. »

On n'en parlera à personne. »

Tu es trop jeune pour
comprendre. »

Cette personne ne voulait
pas te faire de mal. »

Est-ce que c'est à
cause de toi ? »

Pourquoi n'as-tu rien
dit plus tôt ? »

C'est bien telle personne,
n'est-ce pas ? »

**ÉCOUTER
SON ENFANT
SANS ORIENTER
SON DISCOURS**

4. Demander de l'aide et agir

S'entourer de professionnels et de soutiens adaptés permet de protéger l'enfant et de soutenir sa famille.



Des professionnels pour accompagner l'enfant...

Même si l'enfant semble aller relativement bien, il est recommandé de :

- > Consulter un professionnel formé au psycho traumatisme ;
- > Bénéficier, en tant que parent, d'un soutien adapté ;
- > Alerter les responsables de l'établissement concerné si les faits y ont eu lieu ;
- > Déposer plainte auprès des autorités compétentes.

Les professionnels (policiers, psychologues, médecins) sont formés pour recueillir la parole des enfants, y compris très jeunes, en utilisant des méthodes adaptées qui évitent toute influence.



... et sa famille

Face à une telle situation, il est normal de ressentir des émotions intenses : choc, colère, tristesse, impuissance, voire culpabilité. Ces réactions sont fréquentes et légitimes.

Si vous avez vous-même vécu des expériences similaires, la situation peut raviver des souvenirs ou émotions difficiles. Cela ne signifie pas que vous réagissez de manière excessive, mais que l'événement fait écho à votre vécu.

Prendre soin de vous et demander de l'aide constitue une étape essentielle pour pouvoir accompagner votre enfant au mieux.



Protéger sans isoler

Le réflexe de vouloir protéger son enfant à tout prix est naturel. Cependant, cette protection ne doit pas conduire à un isolement excessif ou à une méfiance généralisée envers l'extérieur.

Et si ces violences survenaient sur le temps périscolaire géré par la Ville ?

5. Mon enfant a évoqué des faits impliquant un adulte dans un service de la Ville de Montreuil : que faire ?

Si votre enfant vous fait part de faits mettant en cause un ou plusieurs professionnels d'un service municipal auquel il est ou a été confié, il est essentiel de le signaler (voir encadré).

Votre parole est prise en compte : vous serez écouté, accompagné et soutenu dans vos démarches.

Vous devez déposer plainte auprès du commissariat. Les professionnels, policiers, psychologues, médecins sont formés pour recueillir la parole des enfants, y compris très jeune, en utilisant des méthodes adaptées.

Vous pouvez également consulter un professionnel formé au psycho traumatisme pour bénéficier d'un soutien adapté pour vous et vos enfants.

LA VILLE DE MONTREUIL A RENFORCÉ SES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS DE VIOLENCES SEXUELLES ET MET TOUT EN ŒUVRE POUR GARANTIR LA PROTECTION DES ENFANTS.



DANS CES SITUATIONS, IL EST RECOMMANDÉ D'INFORMER RAPIDEMENT :

La direction de l'enfance, le service des temps de l'enfant, la direction de l'accueil de loisirs

**protection.enfants
@montreuil.fr**

Que fait la Ville de Montreuil lorsqu'elle a connaissance d'un signalement ?

Lors de chaque alerte dans un établissement municipal accueillant des enfants, la Ville de Montreuil se mobilise pour accompagner les victimes et leurs familles et déclencher une réponse ferme et rapide fondée sur le principe de précaution.

6.

Un protocole de protection

La Ville applique un protocole de protection rigoureux impliquant des mesures immédiates :

- **Prise de contact sans délai avec les familles directement concernées** afin de les accompagner, les soutenir et recueillir les informations en leur possession ;
- **Procède à la suspension à titre conservatoire, des agents mis en cause** dès lors qu'ils peuvent être identifiés ;
- **Effectue un signalement au Procureur de la République** en application de l'article 40 du code de procédure pénale ;
- **Effectue la déclaration d'un évènement grave** auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Afin d'assurer une réponse coordonnée et de garantir la protection de chaque enfant, cette démarche est conduite en lien étroit avec l'Éducation nationale, l'autorité judiciaire et la SDJES.

Information des familles

La Ville de Montreuil veille à informer rapidement les autres familles concernées :

- **Information des représentants** des parents d'élèves élu.e.s ;
- **Envoi d'un courrier aux familles** dont les enfants fréquentent la structure et ont pu être en contact avec la personne mise en cause ;
- **Organisation, dans les meilleurs délais, d'une réunion d'information** à destination des familles.

Les enquêtes engagées en parallèle

Pour établir les faits et déterminer les responsabilités, plusieurs enquêtes peuvent être menées simultanément :

- **Ville de Montreuil** : conduit des entretiens et transmet les comptes rendus à la police judiciaire dans le cadre des réquisitions. Transmission de l'ensemble des documents à la justice dès réception de la réquisition ;
- **Service de l'État (SDJES)** : conduit une enquête administrative pouvant déboucher sur une interdiction d'exercer auprès de mineurs ;
- **Police ou Brigade de sûreté territoriale protection des mineurs** : conduit une enquête judiciaire pouvant donner lieu à des poursuites et à une condamnation pénale.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, c'est aussi un enjeu de prévention

Prévenir les violences sexistes et sexuelles, c'est agir le plus en amont possible pour protéger les enfants et garantir leur sécurité dans tous les temps de leur vie. Cela suppose de leur donner des repères, d'accompagner les adultes et de mobiliser l'ensemble des acteurs dans une démarche collective et continue.

7.

À ce titre, la Ville de Montreuil déploie des actions concrètes à chaque étape de l'accueil des enfants, afin de prévenir les situations de violence, en faciliter le repérage et intervenir sans délai lorsque cela est nécessaire.

Dès le plus jeune âge, des actions de sensibilisation sont proposées aux enfants, à travers des supports adaptés comme des lectures, des spectacles ou des ateliers. Elles abordent les questions d'égalité entre les filles et les garçons, de respect, de consentement et de prévention des violences. Elles permettent aux enfants de mieux connaître leur corps, de comprendre leurs droits et de trouver les mots pour exprimer ce qu'ils ressentent.

Cette exigence de prévention s'appuie également sur la formation des professionnels. Chaque année, les équipes d'animation bénéficient de formations obligatoires dédiées au repérage et à la prévention des violences sexistes et sexuelles, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, l'association L'égalité c'est pas sorcier... Ces temps de formation visent à renforcer leur capacité à identifier les signaux d'alerte et à adopter des postures adaptées.

De nouvelles formations sont en cours de déploiement avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et l'association Colosse aux pieds d'argile, à compter de la rentrée 2026.

En complément, la Ville a engagé depuis 2025 un dispositif de sensibilisation et de formation à destination des parents, des équipes d'animation et des ATSEM, en partenariat avec les associations L'égalité c'est pas sorcier et Ideokilogramme. Ce dispositif, qui inclut notamment l'apprentissage de l'accueil de la parole de l'enfant, est progressivement déployé dans l'ensemble des quartiers de Montreuil.

**LA PRÉVENTION REPOSE
AUSSI SUR UNE VIGILANCE
RENFORCÉE DANS LE
RECRUTEMENT ET LE SUIVI
DES PROFESSIONNELS.**

**AVANT TOUTE EMBAUCHE,
LA VILLE PROCÈDE À UNE
VÉRIFICATION DU CASIER
JUDICIAIRE, COMPLÉTÉE
PAR UN CONTRÔLE AUPRÈS
DU SDJES, AUTORITÉ
DE TUTELLE. CETTE
DOUBLE VÉRIFICATION
EST RENOUVELÉE TOUS
LES SIX MOIS POUR
L'ENSEMBLE DES AGENTS.**

De la sensibilisation à la formation, du recrutement à la gestion des situations à risque, l'ensemble de ces dispositifs traduit l'engagement de la Ville de Montreuil à garantir la protection des enfants et à lutter activement contre toutes les formes de violences.

8. Des ressources pour en parler, comprendre et prévenir

Ouvrages jeunesse

À partir de 2 ans

C'est mon corps!

Mai Lan Chapiro
La Martinière Jeunesse
(1-3ans)

Interdit de me faire mal

Mai Lan Chapiro
La Martinière jeunesse

Quand on te fait du mal

Muriel Salmono,
Sokhna Fall
et Claude Ponti
My Unicef

À partir de 7 ans

Tes droits et tes besoins comptent

Édouard Durand
et Mai Lan Chapiro
Babelio

Le grand livre des droits de l'Enfant

Alain Serres et Pef
Rue du Monde

À partir de 10 ans

Les longueurs

Claire Castillon
Gallimard jeunesse

Ressources pour les adultes

160 000 enfants.

Violences sexuelles et déni social

Édouard Durand
Tracts Gallimard, 2024

Violences sexuelles, en finir avec l'impunité

Édouard Durand et
Ernestine Ronai
Dunod

Violences sexuelles : les 40 questions-réponses incontournables

Muriel Salmona
2^e édition, Dunod, 2021

Violences sexuelles faites aux enfants : "on vous croit"

Rapport public de la CIIVISE
17 novembre 2023

Violences sexuelles faites aux enfants : repérer et signaler

CIIVISE
Livret de formation
« Mélissa et les autres »
2023

Les contacts à retenir



SERVICES DE MONTREUIL

protection.enfants@montreuil.fr

Contactez si besoin votre Protection Maternelle et Infantile ou votre Centre Médico Psycho Pédagogique ainsi que votre médecin de famille.



COMMISSARIAT

01 49 88 89 00

20 Boulevard Paul Vaillant
Couturier, 93100 Montreuil



NUMÉROS NATIONAUX

119

Allô Enfance en danger
Appel gratuit 24h/24 et 7j/7

0 805 802 804

Violences Sexuelles dans l'Enfance
*Appel gratuit - du lundi au
vendredi de 10h à 19h*

NUMÉROS EUROPÉENS

112

Urgences

114

pour les sourds et malentendants
gratuit 24h/24 et 7j/7

*La Ville de Montreuil remercie
pour leurs apports, leurs conseils
précieux et leur relecture
avisée de cette brochure :
Henriette Zoughebi
Ernestine Ronai.*

Réalisation : Directions de l'enfance,
de l'éducation, de la communication.
Sources : INSERM. CIIVISE. Association
L'Égalité c'est pas sorcier.
Conception : Médias Conseil - Juin 2026

